

## VIVRE À LILLE

Accueil / Vivre à Lille / Me déplacer / A pied / Piétonnisation du centre-ville et accès des riverains /

Aa+ Aa-

[Grand'Place piétonne : notre FAQ](#)

### Grand'Place piétonne : notre FAQ

La Grand'Place de Lille est piétonne depuis le 12 janvier 2026. Voici toutes les infos à retenir.

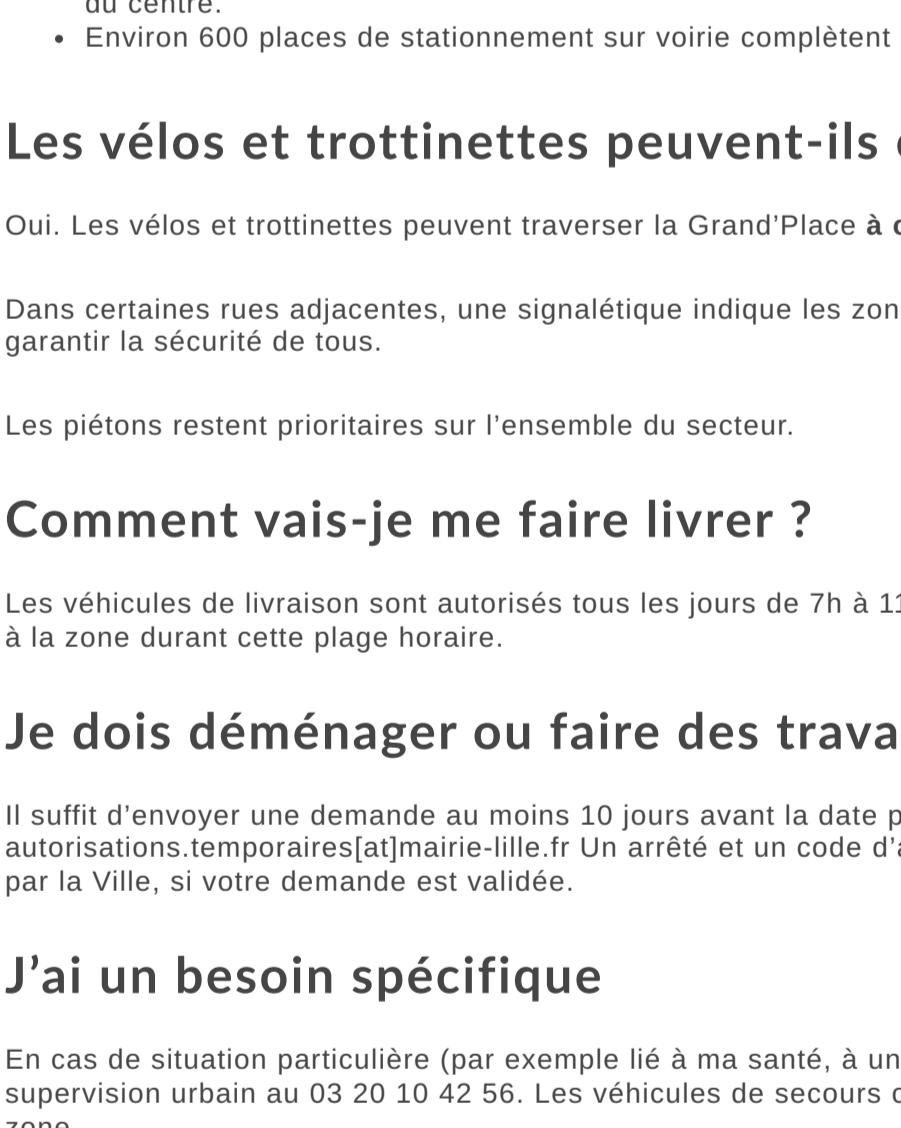


### Fruit d'une concertation

Deux scénarios d'évolution de la piétonnisation de la Grand'Place étaient à l'arbitrage des Lillois et des autres usagers, lors d'une large concertation organisée de juin à septembre 2025. C'est le scénario proposant un secteur piéton plus large qui l'a emporté. Merci à tous pour votre participation.

### Fonctionnement de l'aire piétonne en 2026

Cette décision de rendre la Grand'Place piétonne vise à rendre l'espace plus agréable, plus sécurisé et mieux partagé. L'accès pour les riverains et les services essentiels restent garantis : à chaque situation, sa solution.



> [Grand'Place piétonne : notre vidéo](#)

### Comment ça marche ?

Des bornes de contrôle régulent l'accès au centre-ville :

- Elles reconnaissent automatiquement les plaques d'immatriculation des riverains disposant d'un garage.
- Elles permettent d'entrer dans la zone aux autres usagers autorisés, grâce à la saisie d'un code d'accès.

Le parking de la Grand'Place (depuis la rue Nationale) et les parkings alentours restent accessibles.

### J'habite dans la zone piétonne : comment accéder en véhicule ?

- J'habite la zone piétonne et j'ai un garage : j'ai un accès permanent
- J'habite la zone piétonne et je n'ai pas de garage : j'y ai accès tous les jours, de 7h à 11h. Dans certains cas exceptionnels (voir questions ci-dessous), je peux obtenir une autorisation de la Ville pour y entrer en dehors de ces horaires.

### Comment enregistrer mon véhicule si je suis résident en zone piétonne ?

J'ai un garage, deux solutions sont possibles :

- Je suis déjà enregistré dans le cadre de la piétonnisation du week-end : rien à faire ! Mon véhicule est automatiquement autorisé par les services de la Ville ;

#### COOKIES

Ce site utilise des cookies pour assurer le bon fonctionnement et réaliser des statistiques de visite. En cliquant sur Accepter, vous consentez à l'utilisation de ces cookies. Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.

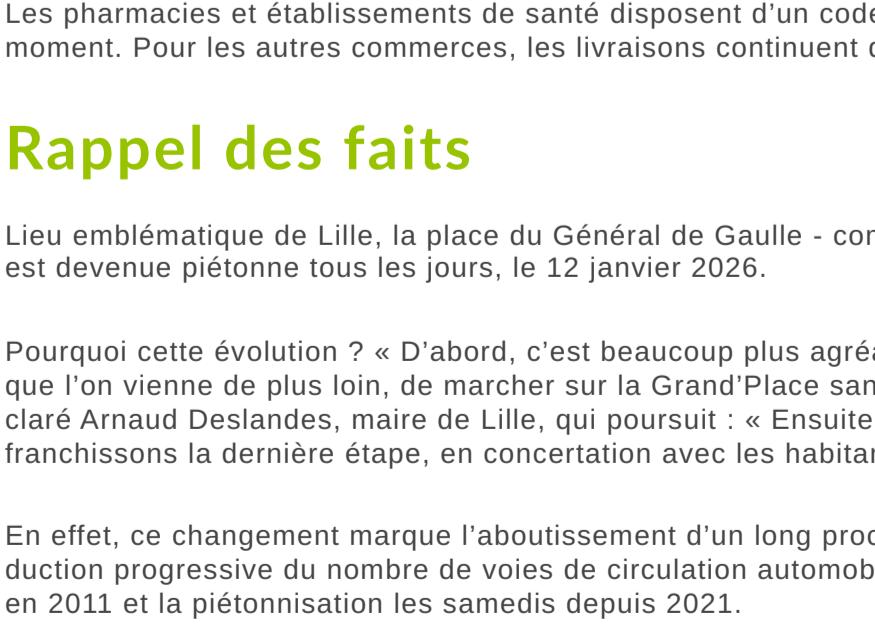
Pour plus d'informations, veuillez consulter la page Gestion des cookies.

Seuls les cookies nécessaires à la mise en oeuvre du service (acte de naissance, acte de décès, contact,...) sont obligatoires et ne peuvent être supprimés.

PARAMÉTRER MES CHOIX

TOUT REFUSER

TOUT ACCEPTER



Bon à savoir :

- En période de forte affluence (samedi après-midi), au moins 1 500 places sont encore disponibles autour du centre.
- Environ 600 places de stationnement sur voirie complètent cette offre.

### Les vélos et trottinettes peuvent-ils circuler dans la zone ?

Oui. Les vélos et trottinettes peuvent traverser la Grand'Place à condition de rouler au pas.

Dans certaines rues adjacentes, une signalétique indique les zones où il est demandé de poser pied à terre pour garantir la sécurité de tous.

Les piétons restent prioritaires sur l'ensemble du secteur.

### Comment vais-je me faire livrer ?

Les véhicules de livraison sont autorisés tous les jours de 7h à 11h. Les livreurs peuvent ainsi accéder librement à la zone durant cette plage horaire.

### Je dois déménager ou faire des travaux : que faire ?

Il suffit d'envoyer une demande au moins 10 jours avant la date prévue à l'adresse suivante : [autorisations.temponnaires@mairie-lille.fr](mailto:autorisations.temponnaires@mairie-lille.fr) Un arrêté et un code d'accès provisoires vous seront ensuite transmis par la Ville, si votre demande est validée.

### J'ai un besoin spécifique

En cas de situation particulière (par exemple lié à ma santé, à un dépannage urgent...) : contactez le centre de supervision urbain au 03 20 10 42 56. Les véhicules de secours conservent bien sûr un accès permanent à la zone.

### Que faire si je dois récupérer un meuble ou un objet volumineux ?

Les commerçants situés dans la zone piétonne peuvent fournir à leurs clients un code d'accès ponctuel pour le retrait d'objets encombrants (meubles, électroménager, etc.).

### Comment faire pour déposer des valises à l'hôtel ?

Les hôtels de la zone piétonne disposent d'un bip et d'un code d'accès permettant à leurs clients de déposer leurs bagages avant d'aller stationner leur véhicule dans un parking à proximité.

### La collecte des déchets est-elle impactée ?

Aucun changement n'est prévu :

- Mardi soir : collecte des déchets recyclables (hors verre)
- Mardi et vendredi soir : collecte des déchets non recyclables
- Les gros volumes (plus de 1 100 L/semaine) restent pris en charge par des prestataires privés, disposant d'un code d'accès spécifique.
- La collecte de vos encombrants peut toujours être sollicitée auprès de la société NICOLLIN, prestataire de la Métropole Européenne de Lille, au 0 805 288 396

### Je souhaite prêter mon garage en centre-ville à un proche

Une demande d'accès complémentaire provisoire peut-être adressée à [grandplace@mairie-lille.fr](mailto:grandplace@mairie-lille.fr)

### Comment seront livrées les pharmacies et commerces ?

Les pharmacies et établissements de santé disposent d'un code spécifique pour assurer leurs livraisons à tout moment. Pour les autres commerces, les livraisons continuent de se faire entre 7h et 11h, comme aujourd'hui.

### Rappel des faits

Lieu emblématique de Lille, la place du Général de Gaulle - communément appelée Grand'Place par les Lillois - est devenue piétonne tous les jours, le 12 janvier 2026.

Pourquoi cette évolution ? « D'abord, c'est beaucoup plus agréable et plus confortable, que l'on soit Lillois ou que l'on vienne de plus loin, de marcher sur la Grand'Place sans se soucier de la présence des voitures », a déclaré Arnaud Deslandes, maire de Lille, qui poursuit : « Ensuite, c'est le sens de l'histoire. Aujourd'hui, nous franchissons la dernière étape, en concertation avec les habitants, les commerçants et les usagers. »

En effet, ce changement marque l'aboutissement d'un long processus amorcé il y a plus de dix ans, avec la réduction progressive du nombre de voies de circulation automobile, puis avec la création d'une zone de rencontre en 2011 et la piétonnisation les samedis depuis 2021.

Parce que les usages changent, de nouveaux se créent. Après avoir été traversée par le tramway entre 1874 et 1966, puis transformée en immense parking (on se garait devant la Vieille Bourse !) avec des voitures qui circulaient sur deux fois deux voies dans les années 80, au milieu des plus beaux monuments historiques de la ville... la Grand'Place est désormais 100% piétonne.

#### NEWSLETTER

M'inscrire et recevoir toute l'actualité de la ville de Lille

!

M'ABONNER

HÔTEL DE  
VILLE DE  
LILLE

Place Augustin Laurent  
CS 30667  
59033 Lille Cedex

03.20.49.50.00  
Nous contacter  
Demander un  
acte d'état civil



## Baisse d'audition ? Sourd ou malentendant ?



Appelez-nous en [cliquant ici](#)

CONTACT

PLAN DE SITE

MENTIONS  
LÉGALES

ACCESSEURITÉ :  
NON CONFORME

ESPACE PRESSE

OPEN DATA

CRÉDITS

### COOKIES

Ce site utilise des cookies pour assurer le bon fonctionnement et réaliser des statistiques de visite. En cliquant sur Accepter, vous consentez à l'utilisation de ces cookies. Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page [Gestion des cookies](#).

Seuls les cookies nécessaires à la mise en oeuvre du service (acte de naissance, acte de décès, contact,...) sont obligatoires et ne peuvent être supprimés.